Garde à vue: 12 conseils à l'attention des patrons

Ça n'arrive pas qu'aux autres. Stéphane Richard, Bernard Tapie... l'actualité rappelle que les dirigeants d'entreprise peuvent, dans le cadre de leurs responsabilités (ou pas), se retrouver confrontés à l'exercice difficile de la garde à vue. Conseils de spécialistes pour survivre à cette épreuve qui touche 3 à 4000 patrons par an.

Par Etienne Gless pour LEntreprise.com, publié le 25/06/2013 à 20:30, mis à jour le 26/06/2013 à 09:59

Share57 Tweet26 +10 Share3 112 0

L'homme d'affaires Bernard Tapie a été placé en garde à vue lundi 24 juin, dans le cadre de l'enquête sur l'arbitrage rendu en sa faveur dans le conflit qui l'opposait au Crédit Lyonnais. Sur les 500.000 gardes à vue annuelles, 3 à 4000 au moins concernent des dirigeants d'entreprise.
Reuters/Philippe Laurenson

Prolongation de garde à vue pour Bernard Tapie dans le cadre de l'enquête sur l'arbitrage controversé opposant l'homme d'affaires au Crédit Lyonnais sur la vente d'Adidas. La dépêche qui fait la Une des journaux et des sites Internet, rappelle à tout chef d'entreprise les risques du métier. Sur les 500.000 gardes à vue annuelles, 3 à 4000 au moins concernent des dirigeants d'entreprise. Pour des infractions pénales plus ou moins graves, ces derniers peuvent se retrouver personnellement ou au nom de leur société confrontés à passer quelques heures privés de liberté, "en garde à vue".

Une garde à vue peut durer de 2 heures à 24 heures voire jusqu'à 96 heures quand l'infraction pénale de "bande organisée" peut être retenue. Conseils d'experts pour affronter cette très éprouvante négociation d'un genre particulier !

>>> Avant la garde à vue

1. Ne pas prendre la mouche

"Pour affaire vous concernant". A réception de la convocation écrite, le motif peut être vague. Premier réflexe: appeler soi-même la police ou la gendarmerie (évitez de le confier à votre assistant(e)) pour

Votre avis sur cet article

☆☆☆☆☆

Plus d'infos

- Garde à vue : un dirigeant a-t-il le droit de garder le silence ?
- Divulguer des informations confidentielles sera bientôt une infraction pénale
- Fautes de gestion : quel est le risque pour un dirigeant ?

TOUTE L'ACTUALITÉ À LA UNE

15h47 Audition de Cahuzac: un pestiféré devant les députés

15h34 Législative à Villeneuve-sur-Lot: "20% des électeurs PS ont voté FN"

15h33 Le saviez-vous? Mandela et Obama auraient pu ne jamais se rencontrer

15h28 Capital-risque, mode d'emploi

< 1/10 >

LES + DES INTERNAUTES

A LA UNE | LES + LUS | LES + COMMENTÉS

1. Garde à vue: 12 conseils à l'attention des patrons
2. Personal branding: bichonnez votre portrait corporate
3. Les sites collaboratifs réclament le soutien de Bercy
4. Montebourg et les objets de la France industrielle, épisode 4
5. Le Cloud computing s'impose chez les entreprises françaises

proposer une autre date si celle proposée ne vous convient pas et surtout connaître le motif pour lequel on veut vous interroger. Certes l'interlocuteur n'est pas obligé de vous répondre précisément, mais vous pourrez glaner quelques informations.

Quand une plainte vous vise nommément, l'Officier de police judiciaire n'a que très peu de lattitude. Il n'a pas d'autre choix que de vous placer en garde à vue pour vous faire bénéficier de l'assistance d'un avocat pendant les auditions et interrogatoires, un acquis de la loi de 2011 réformant la garde à vue.

2. Privilégier le matin

Dans l'inconscient collectif, on s'imagine être convoqué et tout de suite placé en garde à vue, mais on est plus fréquemment convoqué par téléphone ou par écrit", rappelle Emmanuel Daoud, avocat pénaliste chez Vigo Associés. Quand vous répondez à une convocation, si vous avez le choix, privilégier le matin. cela vous diminuera les risques d'y passer la nuit.

3. Prendre un avocat pénaliste

Solliciter un avocat est le deuxième conseil à suivre. Mieux vaut faire appel à un pénaliste si possible spécialisé en droit des affaires. Votre avocat habituel, fiscaliste par exemple, n'est sans doute pas le plus expert dans cette matière très technique qu'est le droit des infractions pénales. Livrez-lui les éléments factuels, cela permettra de préparer votre défense.

Emmanuel Daoud conseille actuellement un chef d'entreprise à préparer son audition (nouveau terme juridique désignant l'interrogatoire). Dans le cas présent, le motif est resté confidentiel. Mais "*il est à peu près sûr qu'il s'agit d'une plainte pour harcèlement moral de la part d'un délégué du personnel.*"

>>> Pendant la garde à vue

4. Connaître à ses droits

Hormis dans les cas d'attentats, de terrorisme ou de trafic de stupéfiants, vous avez en général le droit à l'assistance d'un médecin et pouvez passer un coup de fil à votre employeur ou à votre famille. Avant l'interrogatoire, vous avez le droit à 30 minutes d'entretien avec votre conseil. Cet entretien est confidentiel, sans la présence des enquêteurs et vous pourrez bénéficier d'un nouvel entretien si la garde à vue est prolongée au-delà de 24 heures.

5. Ne pas prendre son smartphone mais des pièces de monnaie !

En garde à vue, si vous devez y passer la nuit, vous avez le droit à un temps de repos, en général de 23 heures à 7 ou 8 heures du matin. "*Mais prévoyez plusieurs couches de vêtements, des Kleenex, de la petite monnaie pour commander un café au distributeur du commissariat*", préconise François Beauchene, directeur associé de Parthénia, ancien directeur juridique chez AXA, Société Générale. L'homme connaît bien les rouages de la procédure. Il a vécu 20 gardes à vue "professionnelles". A écouter cet expert qui organise des stages de préparation d'une journée, *"la lumière reste allumée en permanence dans la cellule de garde à vue, toutes les 2 ou 3 heures, on passe vérifier que vous ne vous êtes pas suicidé... le risque est plus fort chez les cols blancs... les femmes n'ont pas le droit de porter de collant ou de soutien-gorge*". Venir avec un livre peut vous aider à vous changer l'esprit entre deux auditions "musclées" ou nerveusement difficiles. Surtout évitez de venir avec votre smartphone: "*Ils l'examineront de A à Z. Prenez plutôt un téléphone portable orfinaire à carte prépayée*", préconise François Beauchene.

1 2 suivant

Recommander 57 personnes le recommandent. Inscription pour voir ce que vos amis recommandent.

- Abus de biens sociaux : tout ce que vous devez savoir

Salaires dans les PME

Service
Fonction
> Rechercher

Newsletter

Le Zapping Business
Toute l'actualité entrepreneurs !
Inscription

Abonnez-vous !

Le magazine de la création musicale
>1 an-39€

» Toutes les offres

NEWSLETTER

Le Zapping Business
Recevez l'essentiel de l'actualité entrepreneurs !
Inscription

ESPACE FRANCHISES

Quelle franchise choisir ?

ABONNEZ-VOUS À L'ENTREPRISE

Lire L'Entreprise sur papier, web, mobile et tablette

J'achète ce numéro | Je m'abonne

IMMOBILIER DE BUREAU LES DERNIÈRES ANNONCES

Boutique - Paris 11ème
Paris XIe: Bail à céder, idéalement situé, emplacement numéro 1, proche métro. Boutique de 90m² dont 25 m² de réserve en accès direct. Bail neuf,...
» Plus de détails

Local - Chalamont
Exclusivité, CHALAMONT, très beau local commercial de 77m². Avec un accueil au rez-de-chaussée et 4 pièces en étage.. Tout est en parfait état,...
» Plus de détails

» Toutes les annonces immobilières

LE LOGO DE LA SEMAINE

Le tour-opérator issu de la fusion de Selectour et Afat Voyages en 2010, change de nom avec un un nouveau logo qui reprend sans surprise les éléments visuels du logo de Selectour créé en 2010. Actulogo

- Je préférais avant
- C'est mieux maintenant
- Je n'ai pas d'avis

> Votez

» Tous les sondages

L'ENTREPRISE : 6 mois pour 9 € seulement
JE M'ABONNE

Garde à vue: 12 conseils à l'attention des patrons

Par Etienne Gless pour LEntreprise.com, publié le 25/06/2013, mis à jour le 26/06/2013

Share48 Tweet4 +11 Share0 113 0

6. Eviter le face à face...

"L'objectif quasi-officiel de la garde à vue consiste à placer la personne mise en cause dans une sorte d'état de choc qui anesthésie ses capacités d'analyse, de mémoire et de réaction", juge François Beauchene qui livre d'autres conseils pour tenir nerveusement. *"Mettez-vous en V et non face à face au policier. Placez-vous à côté de votre avocat, vous vous sentirez moins isolé psychologiquement...En garde à vue, vous êtes seul face au policier, ce n'est pas comme dans votre entreprise avec vos collaborateurs. Sentir la présence de votre avocat vous confortera psychologiquement."*

7. Boire de l'eau

De même boire de l'eau ne peut vous être refusé sur le plan juridique. C'est avantageux pour se rafraîchir les idées et tenir nerveusement et surtout si la tension est trop forte vous pourrez la rompre en demandant d'aller aux toilettes. Soufflez un peu, marchez quelques pas, détendez-vous : vous serez un peu plus calme pour reprendre l'audition.

8. Ne pas trop en dire...

"*Plus vous êtes bavard, moins vous êtes dans le vrai. L'officier de police judiciaire qui vous interroge travaille sur une matière brute, les faits qui assemblés et consignés sur procès-verbal seront analysés et jaugés par le procureur ou le juge d'instruction*", prévient l'avocat pénaliste Emmanuel Daoud. A une question à laquelle vous ne savez pas ou vous ne voulez pas répondre vous pouvez dire "*Je ne sais pas*". A une question répétée des dizaines de fois, vous avez le droit de dire : "*J'ai déjà répondu 29 fois à cette question, je en répondrai pas une 30ème et je vais me taire*". Car n'oubliez pas que vous avez également le droit au silence et que ce droit doit expressément vous être notifié.

9. Mentir. Ou pas.

"*Vous avez le droit de mentir !*", n'hésite pas à préconiser Emmanuel Daoud. "*Vous ne prêtez pas serment, vous n'êtes pas témoin, vous ne commettez pas le crime de parjure comme aux Etats-Unis. Bien sûr, la meilleure défense c'est souvent la vérité mais sans adopter le "code d"honneur" des voyous - N'avouez jamais! Même sur l'échafaud - vous pouvez vous balader entre les deux*". Pour François Beauchene, au contraire, il ne faut surtout jamais mentir en garde à vue : "*Ils en savent plus que vous et vous n'avez pas accès aux pièces déjà dans le dossier d'instruction*".

>>> Après la garde à vue

A la sortie d'une éprouvante garde à vue, même si vous éprouvez un besoin urgend de trouver réconfort auprès de vos proches, patientez un peu.

Votre avis sur cet article

Plus d'infos
- Garde à vue : un dirigeant a-t-il le droit de garder le silence ?
- Divulguer des informations confidentielles sera bientôt une infraction pénale
- Fautes de gestion : quel est le risque pour un dirigeant ?
- Abus de biens sociaux : tout ce que vous devez savoir

Salaires dans les PME
Service
Fonction
Rechercher

Newsletter
Le Zapping Business
Toute l'actualité entrepreneurs !
Inscription

Abonnez-vous !

La référence pour la décoration de votre maison
>1 an-22€
Toutes les offres

TOUTE L'ACTUALITÉ À LA UNE
15h28 Capital-risque, mode d'emploi
15h22 Les salariés de Michelin crient leur colère dans les rues de Clermont-Ferrand
15h00 EN DIRECT. Audition de Jérôme Cahuzac par la commission d'enquête
14h48 Audition de Jérôme Cahuzac: "Il doit parler en toute liberté"
< 1/10 >

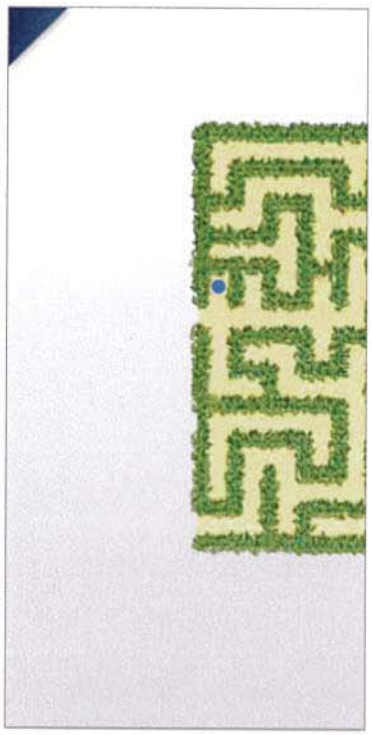

LES + DES INTERNAUTES
A LA UNE | LES + LUS | LES + COMMENTÉS
1. Garde à vue: 12 conseils à l'attention des patrons
2. Personal branding: bichonnez votre portrait corporate
3. Les sites collaboratifs réclament le soutien de Bercy
4. Montebourg et les objets de la France industrielle, épisode 4
5. Le Cloud computing s'impose chez les entreprises françaises

10. Noter tout

Faites au plus vite un mémo des questions qui vous ont été posées et des réponses que vous y avez apportées; Cela vous aidera pour préparer l'étape suivante.

11. Ne pas téléphoner

N'appelez pas la terre entière, surtout si vous avez des faits à vous reprocher. Par exemple n'appelez pas votre assistante pour détruire illico l'agenda compromettant. Peut-être avez vous été placé sur écoute. Vous pourriez tomber sous le coup de chefs d'inculpation comme la subornation de témoins ou la destruction de preuves.

12. Consulter un psy au besoin

"*Je me suis occupé de Claude Bébéar et Henri de Castries sortant de gardes à vue. Je vous assure qu'ils étaient "cuits"* ", se souvient François Beauchene. Beaucoup de dirigeants sortent épuisés de cette épreuve qui a tout d'une négociation commerciale éprouvante. Oubliez un moment votre image de "battant" à conserver. Si vous avez du mal à dormir, à évacuer certaines scènes traumatisantes, le mieux est de verbaliser cette souffrance pour l'évacuer et retrouver la pêche.

"Ils en savent plus que vous!"

D.R

"En garde à vue il ne faut jamais mentir : ils en savent plus que vous !". François Beauchene directeur associé de Parthénia organise des stages de formation pour dirigeants pour mieux vivre la garde à vue.

Si vous êtes perquisitionné à domicile et à votre entreprise et emmené illico pour une audition vous n'aurez guère le temps de vous préparer à la garde à vue. D'abord ne résistez pas ! Ensuite donnez le nom de votre avocat : il doit vous assister en garde à vue même s'il ne peut assister aux perquisitions . Enfin ne répondez pas aux questions tant que vous n'avez pas vu votre avocat. Même si l'officier de police judidiciare vous met la pression ou vous fait miroiter que les choses iront plus vite si vous répondez tout de suite, attendez. Tenez bon jusqu'à l'arrivée de votre avocat : dites que vous exercez simplement votre droit.

précédent 1 2

Recommander 57 personnes le recommandent. Inscription pour voir ce que vos amis recommandent.

L'ENTREPRISE : 6 mois pour 9 € seulement JE M'ABONNE

Des Rencontres Secrètes

Des rencontres éphémères et discrètes, en toute sécurité ! Inscription gratuite.

RH : Votre carrière ?

Consultez le magazine des RH et prenez du recul sur votre carrière. Voir un extrait!

Investissement Métaux

240% par an en moyenne ces 2 dernières années. Decouvrez l'investissement dans les Métaux Rares

STOP aux frais bancaires!

Visa Premier gratuite + 80 € offerts à l'ouverture d'un compte ! Sans frais supplémentaire.

Publicité Ligatus

NEWSLETTER

Le Zapping Business

Recevez l'essentiel de l'actualité entrepreneurs !

Inscription

ESPACE FRANCHISES

Quelle franchise choisir ?

ABONNEZ-VOUS À L'ENTREPRISE

Lire L'Entreprise sur papier, web, mobile et tablette

J'achète ce numéro Je m'abonne

IMMOBILIER DE BUREAU LES DERNIÈRES ANNONCES

Boutique - Paris 11ème

Paris XIe: Bail à céder, idéalement situé, emplacement numéro 1, proche métro. Boutique de 90m² dont 25 m² de réserve en accès direct. Bail neuf,...

»Plus de détails

Capi COMMERCE

Local - Chalamont

Exclusivité, CHALAMONT, très beau local commercial de 77m².. Avec un accueil au rez-de-chaussée et 4 pièces en étage.. Tout est en parfait état,...

»Plus de détails

»Toutes les annonces immobilières

LE LOGO DE LA SEMAINE

Le tour-opérator issu de la fusion de Selectour et Afat Voyages en 2010, change de nom avec un un nouveau logo qui reprend sans surprise les éléments visuels du logo de Selectour créé en 2010. Actulogo

- Je préférais avant
- C'est mieux maintenant
- Je n'ai pas d'avis

> Votez

»Tous les sondages